

L'UNION DU MAGHREB ARABE VA-T-ELLE FRANCHIR LE CAP DES INTENTIONS ?

Mémoire de géopolitique

Du commandant Patrick SALZE

Dans le cadre du séminaire « Géopolitique du Maghreb »

Directeur : Madame Nicole GRIMAUD

MARS 2004

L'Union du Maghreb Arabe va-t-elle franchir le cap des intentions ?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LE POIDS DE L'HISTOIRE

Ensemble contre le colonisateur

L'Union : oui mais après la consolidation du pays

DEUXIEME PARTIE : UNE MISE EN ROUTE LABORIEUSE

Un formalisme ambitieux

L'âge d'or de l'UMA

L'enlisement et le désintérêt

Des tentatives de relance qui se soldent par un échec

En résumé : beaucoup de paroles, peu d'actions

TROISIEME PARTIE : UNE UNION MAGHREBINE DEMEURE-T-ELLE POSSIBLE ?

L'Union : un mal nécessaire

Des conditions impératives de succès connues mais inexistantes

Conclusion : une Union possible, mais pas pour le moment

INTRODUCTION

La désignation de vastes terres émergées sous un terme unique a le mérite de découper le Globe en un nombre limité d'aires géographiques. Mais elle conduit le plus souvent à une perception faussée des réalités de la zone considérée, en masquant les multiples différences derrière une appellation homogène.

La région qui s'étend au nord de l'Afrique entre l'Égypte et l'Océan Atlantique et que les arabes nomment Maghreb, c'est-à-dire Couchant, par opposition au Machrek, c'est-à-dire Levant, n'échappe pas à cette règle. Les géographies humaines et physiques, l'Histoire... recouvrent de multiples aspects propres à chacun des cinq pays qui constituent aujourd'hui cette région : la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie. Cette composition, que nous retiendrons ici, ne fait d'ailleurs pas toujours l'unanimité, certains auteurs excluant la Mauritanie du Maghreb, d'autres pratiquant un découpage interne en parlant de Maghreb central pour désigner l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Pourtant, cette appellation unique de Maghreb est aussi utilisée depuis le début du vingtième siècle par certaines élites de la région pour fédérer des aspirations communes. Tous les organismes créés contiennent ce terme dans leur appellation. Le dernier en date est allé encore plus loin dans l'intégration en instituant entre les cinq pays une Union du Maghreb Arabe.

Malheureusement, quinze ans après sa création, cette union semble au point mort.

Alors que de nombreux pays américains, européens ou asiatiques s'organisent en espaces de coopération de plus en plus importants pour appréhender au mieux la mondialisation de l'économie, voire de la culture ou de la pensée, l'Union du Maghreb Arabe va-t-elle franchir le cap des intentions ?

On pourrait le penser. En effet, les premières idées de regroupement qui apparaissent dès la fin de la première guerre mondiale et les tentatives qui s'en sont suivies prouvent à la fois l'ancienneté et l'enracinement d'un tel projet dans les esprits. Or, l'analyse des événements qui se sont déroulés depuis l'institution de cette union en 1989 fait ressortir de multiples déclarations d'intention mais peu de réalisations concrètes. Pourtant, cette union demeure plus que jamais nécessaire. Mais il manque toujours une volonté affirmée des cinq dirigeants à œuvrer ensemble, une envie profonde de leurs peuples à s'unir et surtout la réalisation, au préalable, d'un environnement stable et pacifié. Sans cette réalisation, tout projet d'union est condamné à l'échec. Or les multiples tensions qui ressurgissent régulièrement entre les différents pays et l'immobilisme dans lequel s'enlise le règlement de la question du Sahara occidental n'incitent pas à l'optimisme.

PREMIERE PARTIE

1920-1989 : LE POIDS DE L'HISTOIRE

Durant cette période, l'idée d'une Union va progressivement faire son chemin. Mais orientée essentiellement dans le but de chasser le colonisateur, elle s'estompera dès l'accès aux indépendances. La consolidation intérieure, la volonté des dirigeants d'asseoir leur état sur la scène régionale et internationale vont faire surgir des antagonismes parfois violents qui rendent vaines toute tentative d'Union, malgré quelques déclarations positives.

1. De 1920 à 1962 : Ensemble contre le colonisateur

Originaires de pays géographiquement voisins et colonisés par le même état (malgré des statuts différents, ce qui aura des répercussions par la suite), plusieurs indépendantistes marocains, algériens et tunisiens se rencontrent dès la fin de la première guerre mondiale pour étudier les moyens d'une lutte commune contre la France. Très vite, et même si la priorité reste l'accès à l'indépendance de chaque pays, l'idée de créer une entité maghrébine s'ajoute (Elle est par exemple clairement affichée dans la doctrine unitaire de l'Etoile Nord-Africaine, mouvement indépendantiste algérien).

Toutefois, ces concepts restent au niveau des idées et des partis tant la puissance de la France dans la région interdit de facto toute manifestation d'opposition ou d'union. En outre, l'absence de représentants libyens (possession italienne) et mauritaniens (position géographique excentrée, conquête non terminée à l'époque, forte population noire...), et la faible perception de l'idée de nation chez les masses, réduisent la portée de telles revendications à l'échelle mondiale. Le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » cher au président américain Wilson et à la Société des Nations rencontre un écho très limité.

En 1939, les trois états subissent les effets de la guerre. Outre l'implication de la France dans le conflit, cette région devient rapidement un enjeu stratégique pour les 2 camps. Les difficultés de circulation, les combats qui règnent, limitent voire empêchent momentanément toute rencontre entre indépendantistes. Une autre raison peut aussi avoir limité ces rencontres : l'espoir de voir la France abandonner, par sa défaite, son emprise sur la région.

Car, curieusement, c'est au moment où le recul des forces de l'Axe semble inéluctable (au moins dans la région), que ces réunions reprennent. En 1943, à Berlin, elles aboutissent à la création du Bureau du Maghreb arabe (BMA) par les dirigeants tunisiens du parti Néo-Destour.

Les objectifs poursuivis par le BMA reprennent, en les renforçant, les deux idées d'indépendance et d'intégration : réaliser l'unité et l'indépendance du Maghreb, donner une image véritable du Maghreb, rassembler les maghrébins de l'exil. Ce bureau constitue un lieu de rencontre entre les trois partis indépendantistes que sont le PPA algérien, l'Istiqlal marocain et le Néo-destour tunisien. Il réaffirme toutefois la priorité à l'indépendance totale et commune des trois pays dès son 2^o congrès au Caire en 1947. Les partis sont en effet convaincus que, d'une part il leur serait impossible de lutter séparément contre la France, d'autre part qu'une union n'est pas envisageable tant que les pays n'ont pas consolidé leur indépendance. Ce qui n'empêche pas les mouvements de marquer leur solidarité en d'autres occasions. Ainsi, ils constitueront une seule et unique délégation maghrébine et rendront un seul document lors de la conférence de Bandoong en 1955.

En parallèle au BMA, un comité de libération du Maghreb est créé en janvier 1948, toujours entre ces 3 entités. Mais ce programme déléguera très vite. Contrairement au PPA qui prône une indépendance totale acquise par tous les moyens, le Néo-Destour et l'Istiqlal privilégient une marche vers l'indépendance plus pacifique, au besoin par étapes, et en évitant le plus possible le recours à la lutte armée.

Lorsque éclate la lutte pour l'indépendance algérienne en 1954, la solidarité maghrébine est contrastée. Alors que, dès le 01 novembre 1954, dans une déclaration adressée au peuple algérien, le FLN cite, parmi ses objectifs, « la réalisation de l'unité nord-africaine dans son cadre naturel arabo-musulman », le Maroc et la Tunisie sont en phase d'acquisition de leur indépendance. Celle-ci leur sera accordée effectivement 2 ans plus tard. Soucieux d'assurer la stabilité et le développement de leur pays tout en ménageant l'opinion internationale, ils apportent un soutien discret à l'Algérie sous forme d'accueil de réfugiés ou de mise à disposition de zones comme bases de repli¹. De même, le FLN algérien (comme d'ailleurs les fellaghas tunisiens) trouveront du soutien en Libye.

Il n'est donc pas surprenant qu'en avril 1958, alors que la guerre en Algérie fait rage depuis 4 ans, un congrès tenu à Tanger entre les représentants des 3 pays maghrébins ne parle plus d'indépendance par tous les moyens mais uniquement de « la volonté unanime des peuples du Maghreb arabe d'unifier leur destin dans le cadre d'une étroite solidarité d'intérêt ».

Avec l'accession des 3 pays à l'indépendance, cette « volonté » va cependant vite s'estomper au profit des intérêts nationaux.

¹ GRIMAUD Nicole, la politique extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978, Paris ; Karthala, 1984, p 167

2. De 1962 à 1989 : L'Union : oui, mais après la consolidation du pays.

Durant cette période, chaque pays poursuit les mêmes objectifs individuels parmi lesquels on peut citer notamment : sur le plan intérieur, assurer la stabilité politique et l'unité nationale, développer l'économie et la société ; sur le plan extérieur, rechercher des partenaires voire des soutiens et développer le rôle du pays sur la scène internationale. Aussi l'unité maghrébine, si elle n'est jamais totalement oubliée, ne présente un intérêt que dans la mesure où elle participe pleinement à la satisfaction de ces objectifs. L'émergence des associations régionales, qui concrétisent l'idée selon laquelle l'union fait la force, y compris dans le domaine économique, conduiront cependant progressivement les pays maghrébins à vouloir se rapprocher. Mais les antagonistes nationaux annihilent toute réalisation commune.

Dès janvier 1962, c'est-à-dire avant même l'accession à l'indépendance, le journal de guerre du FLN, El Moudjahid, écrit que « l'unité reste un objectif relativement lointain » et édicte une série de règles :

- l'unité ne doit pas servir d'alibi pour esquiver les problèmes politiques et économiques concrets qui se posent à chacun des pays
- l'unité ne sera possible que si elle s'appuie sur les aspirations sociales et révolutionnaires des masses.
- L'unité ne sera durable que lorsque chacun des pays concernés, en fonction de ses structures propres, aura accompli sa révolution.²

Cette ligne de conduite algérienne du « oui mais » s'inscrit dans la durée. Il semble en effet que, selon un de ses proches collaborateurs, le président Boumediène (à la tête de l'Algérie de 1962 jusqu'à sa mort en 1978) ne croyait pas au Maghreb³.

Cette position, consolidée par le débat de politique étrangère à l'assemblée nationale algérienne à l'automne 1962⁴, est intéressante sur plusieurs points.

Elle montre tout d'abord le rôle primordial qu'elle entend jouer l'Algérie dans la construction d'un Maghreb uni. Forte de son « aura » de pays ayant acquis, grâce au peuple, son indépendance contre une grande puissance, consciente de son potentiel économique par rapport à ses deux proches voisins, elle entend dire à ceux-ci ce qu'il faut faire avant d'envisager cette union.

Ensuite, elle est a priori de nature à stopper toute idée d'union chez les marocains et les tunisiens. En effet, Cette position très tranchée (le terme révolution apparaît 2 fois dans ce texte) ne peut que

² la politique extérieure de l'Algérie, op cit p. 189

³ la politique extérieure de l'Algérie, op cit p. 192

choquer voire inquiéter le Maroc et la Tunisie pour lesquels la notion de révolution présente un risque de rejet du pouvoir en place.

Dans ce contexte, la guerre des sables qui éclate en octobre 1963 entre le Maroc et l'Algérie peut être perçue comme une volonté de la part du royaume de stopper la montée en puissance de la nouvelle république.

S'estimant lésé des frontières héritées de la colonisation, le Maroc avait entamé des discussions pour leur redéfinition afin de récupérer une partie du Sahara devenue algérienne. Cette revendication semblait légitime puisque les tribus résidentes avaient fait, dans le passé, allégeance au souverain marocain. Mais l'Algérie, qui semblait d'accord au départ, s'était rétractée lors de son accession à l'indépendance. Facteur aggravant pour le Maroc, l'Organisation de l'Unité Africaine décide en mai 1963 d'entériner les frontières héritées de la colonisation afin d'éviter tout conflit. Cette position est rejetée par le Maroc qui déclenche la guerre. Victorieux militairement, le Royaume doit cependant s'incliner diplomatiquement et renoncer finalement à toute revendication sur cette frontière.

Le Maroc et la Tunisie, bien que non partie au conflit, tirèrent les leçons de cette guerre. Puisque la voie des armes avaient renforcé la place de l'Algérie sur la scène internationale, il devenait essentiel de coopérer avec ce puissant voisin qui bénéficiait désormais d'une importante aide extérieure.

Aussi, au printemps 1964, le roi du Maroc Hassan II multiplie les initiatives diplomatiques dans le but de renouer des liens avec l'Algérie. Il est relayé par le président tunisien Bourguiba. Et, à l'issue d'une réunion le 19 juillet en Tunisie, Mr Bourguiba déclare que les consultations entre les 3 chefs d'Etats ont eu pour objet d'établir un plan tendant à réaliser par étapes progressives l'union du Maghreb. Il souligne également que cette union est appelée à s'intégrer dans la nation arabe⁵.

Ces réunions aboutissent à la création, en octobre 1964, du comité permanent consultatif maghrébin (CPCM). Intégrant rapidement la Libye (alors monarchique), la vocation strictement économique de ce comité (créé et animé par les ministres de l'économie, il se propose de développer les échanges entre les pays du Maghreb, d'harmoniser les politiques minière, énergétique, industrielle) lui confère toutefois un rôle limité.

Si la bonne volonté des ministres participant ne peut être niée (de 1964 à 1988, plusieurs organes inter-maghrébins spécialisés, chargés d'étudier des questions techniques bien précises seront créés), son bilan apparaît toutefois très faible. Le refus de ratification de l'Algérie puis l'arrivée au pouvoir,

⁴ la politique extérieure de l'Algérie, op cit p. 192

⁵ FOUGERE Louis (dir.) « le Maghreb à la conférence au sommet de l'OUA », MAGHREB, n°5 Sept.Oct. 1964, pp7-8

en 1969, du Col Kadhafi, qui entraîne de facto une participation lointaine de la Libye (avant son retrait en 1975) affaiblissent dès le départ la portée de cette union. L'intégration de la Mauritanie en 1975 ne suffira pas à insuffler un nouvel élan à une organisation déjà moribonde.

Car, malgré la volonté apparente des Etats de s'unir, les rivalités persistent.

Des problèmes frontaliers entre l'Algérie et la Tunisie, notamment à propos d'un gisement pétrolier, dégénèrent régulièrement en affrontements. Il faut attendre 1970 pour voir un accord algéro-tunisien régler définitivement la questions de la frontière entre les deux pays⁶.

De son coté, le Maroc tente de régler ses contentieux frontaliers. Bien qu'ayant revendiqué la Mauritanie au nom du grand Maroc historique, il reconnaît l'indépendance de ce pays par le traité de Casablanca en 1970.

Après une période de tension, le problème des frontières entre l'Algérie et le Maroc voit son dénouement le 15 juin 1972 lors du sommet africain de Rabat. Soucieux d'en finir avec une crise coûteuse alors que les Etats doivent assurer leur développement, le Maroc confirme sa renonciation aux revendications antérieures. Conscient également que le développement intérieur est tributaire d'un développement régional, le roi réitère son intérêt pour la construction maghrébine en déclarant « le Maghreb à trois est viable, il se fera à quatre car la Mauritanie est prête et à cinq si la Libye décide un jour de s'y joindre »⁷.

Pourtant, cette tentative connaît un coup d'arrêt brutal avec la crise du Sahara occidental qui éclate réellement en 1975.

Territoire de 266 000 Km² constitué de deux parties distinctes (au nord la Seguiet el Hamra, au sud le Rio de Oro), le Sahara occidental était occupé par l'Espagne depuis 1884. Ses frontières ont été fixées entre la France et l'Espagne en 1912 en fonction des parallèles et des méridiens et hors de toute considération physique ou ethnique. L'Istiqlal considérait que cette région revenait de droit au Maroc. Aussi, lorsque le Maroc devient indépendant, il la revendique, en pure perte.

En 1966, l'assemblée générale des Nations-Unies adopte la résolution 2229-21 sur le Sahara qui prévoit l'organisation d'un référendum. Sept ans plus tard, en juillet 1973, les chefs d'Etats algérien, marocain et mauritanien réaffirment leur attachement à une autodétermination de la population du Sahara espagnol. Si une telle position du Maroc peut surprendre, elle s'explique cependant par le fait que ce pays est convaincu que cette autodétermination de la population débouchera sur une demande de rattachement au royaume. Considérant comme acquis le retour de

⁶ La politique extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978 op. cit. pp.198-202

⁷ La politique extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978 op. cit. pp. 208

la province, le Maroc et la Mauritanie conviennent, en 1974, de se partager les terres du Sahara occidental lorsque l'Espagne quittera la région. La revendication du Maroc sur ce territoire semble d'autant plus légitime que, le 15 octobre 1975, la cour de justice de La Haye spécifie l'existence de « liens juridiques et historiques entre les populations du Sahara et le royaume du Maroc », et confirme par ailleurs « les liens d'allégeance entre ces dernières et le sultan du Maroc ». ⁸.

Après la Marche verte qui voit le peuple marocain entrer dans la partie nord du Sahara occidental, la partition est scellée par l'accord de Madrid du 14 novembre 1975 entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie. Mais cet accord, qui allait à l'encontre de toutes les résolutions de l'ONU (notamment celles, plus générales, sur l'autodétermination des peuples libérés des colonisations), s'attire la réprobation de l'assemblée générale, celle-ci déclarant, en décembre 1975 (résolution 3458), qu'elle prend note de l'accord tripartite mais réaffirme le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Cet accord s'est également fait sans l'aval de l'Algérie qui y voit une menace d'extension territoriale du Maroc, avec l'accès potentiel à des ressources minières. Elle le dénonce (malgré une position initiale a priori favorable⁹), réclame l'organisation d'un référendum tel que prévu en 1966 et apporte son soutien au front Polisario (Pour la libération de la Segouia el Hamra et du Rio de Oro, organisation créée en 1973 avec l'appui de la Libye). Cette aide se traduit notamment par la fourniture d'armes, la mise à disposition d'un terrain de repli et la reconnaissance de la République arabe sahraouie Démocratique (RASD) proclamée par le Polisario en Février 1976. Lorsque, en 1979, la Mauritanie renonce à sa part de territoire, au sud, celle-ci est immédiatement annexée par le Maroc. Il s'ensuit alors de nombreux raids du Polisario contre le Maroc à partir du territoire algérien.

A partir de 1981, l'ONU et l'OUA tentent d'inciter le Maroc à accepter le principe du référendum et à rencontrer officiellement le POLISARIO pour négocier. Le roi du Maroc accepte cette idée au sommet de l'OUA en Juin 1981.

En 1988, le secrétaire général des Nations Unies propose (en application de la résolution 621 du Conseil de sécurité) un projet de règlement pour le Sahara occidental qui prévoit la mise en place d'un référendum d'autodétermination.

Le Polisario et le Maroc acceptent les propositions de règlement de l'ONU. Cette position entraîne dans la foulée la reprise des relations diplomatiques entre l'Algérie et le Maroc interrompues depuis 1976.

⁸ ALAOUÏ Hassan, « Il y a 28 ans, l'accord de Madrid », Le matin (quotidien marocain), 13 nov. 03

⁹ La politique extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978 op. cit. pp. 210-213

Tout en proclamant régulièrement leur volonté de s'unir, les états du Maghreb ont clairement souligné leurs divergences en concluant séparément divers accords bilatéraux, économiques ou de Défense, avec d'autres pays. Ainsi, en 1984, à la suite du retrait du Maroc de l'Organisation de l'Unité Africaine (pour protester contre l'entrée de la RASD), seule la Ligue des Etats Arabes accueille en son sein la Libye (depuis 1953), le Maroc et la Tunisie (depuis 1958), l'Algérie (depuis 1962) et la Mauritanie (depuis 1973).

En parallèle, les autres régions du monde ont vu la constitution d'ensembles régionaux à vocation économique. En particulier, l'Union européenne créée en 1957 s'est progressivement étoffée. Chaque pays qui la rejoint représente un concurrent supplémentaire pour les pays maghrébins qui cherchent à exporter leurs denrées, essentiellement agricoles, vers cette zone. Cela est particulièrement vrai lorsque la Grèce en 1981, puis l'Espagne et le Portugal en 1986, adhèrent à l'union.

Ces réalités économiques, la cohabitation pacifique entre l'Algérie et le Maroc (Le roi d'Arabie Saoudite obtient, de l'Algérie le gel de l'affaire saharienne, du Maroc l'acceptation de la frontière entre les 2 pays à Tindouf, prévue dans le traité d'Ifrane de 1972 mais jamais ratifié par le Maroc¹⁰), le rapprochement de la Mauritanie avec les autres pays du Maghreb (le président élu en 1984, Ould Taya, met en place une politique tournée vers le monde arabe), la volonté toujours soutenue de la Tunisie de voir la réalisation d'une union malgré le changement récent à la tête de l'Etat (le président Bourguiba a été pacifiquement déposé par le Col Ben Ali) sont autant de signes qui militent en faveur de la renaissance d'un projet d'union. Ce projet peut être aussi un moyen pour résoudre des crises internes, telle celle que connaît l'Algérie avec la révolte de la jeunesse en 1988.

Aussi, le 10 juin 1988, les cinq chefs d'Etat maghrébins se réunissent en Algérie et décident de constituer une grande commission chargée de définir les voies et moyens permettant la réalisation d'une Union entre leurs pays.

Les travaux de cette commission permettent d'ouvrir une ère nouvelle pour la région.

¹⁰ ROUSSET Michel, « L'Union du Maghreb arabe : bilan et perspectives », Les cahiers de l'Orient, 3^e trimestre 1996, n°43, p. 35-41

DEUXIEME PARTIE

1989-2003 : UNE MISE EN ROUTE LABORIEUSE

Proclamé et signé (à l'encre verte pour le dirigeant libyen !) le 17 février 1989 à Marrakech, ratifié en août de la même année par les 5 chefs d'Etat, le traité fondateur de l'Union du Maghreb Arabe ouvre de grandes perspectives en matière de coopération entre les pays maghrébins. Pourtant, cinq ans plus tard, il s'enlise pour ne plus redémarrer, malgré de multiples déclarations des dirigeants et un réel travail des commissions. Lorsque l'année 2003 s'achève, on ne peut que constater l'échec de cette union.

1. Un formalisme ambitieux.

Le texte fondateur de l'Union du Maghreb Arabe est un texte relativement court. Il comprend un préambule et 19 articles dont les extraits principaux sont les suivants :

- Ayant foi dans les liens solides qui unissent les peuples du Maghreb arabe et qui sont fondés sur la Communauté d'histoire, de religion et de langue,
- répondant aux profondes et fermes aspirations de ces peuples et leurs dirigeants à l'établissement d'une Union qui renforcera davantage les relations existantes entre eux et leur donnera davantage la possibilité de réunir les moyens appropriés pour s'orienter vers une plus grande intégration,
- conscients des effets qui résulteront de cette intégration et qui donneront la possibilité à l'UMA d'acquérir un poids spécifique lui permettant de contribuer efficacement à l'équilibre mondial, de consolider les relations pacifiques au sein de la communauté internationale et consolider la paix et la sécurité internationale,
- considérant que l'édification de l'UMA nécessite des réalisations tangibles et l'instauration de règles communes concrétisant la solidarité effective entre ses composantes et grandissant leur développement économique et social,
- exprimant leur sincère détermination à œuvrer pour que l'UMA soit un moyen de réaliser l'unité arabe complète et un point de départ vers une union plus large, englobant d'autres états arabes et africains,

il est convenu de ce qui suit :

- Art 1 : est institué l'UMA,

- Art 2 : l'Union vise à renforcer les liens de fraternité unissant les états membres et leurs peuples, réaliser le progrès et la prospérité des sociétés qui les composent et la défense de leurs droits, contribuer à la préservation de la paix fondée sur la justice et l'équité, poursuivre une politique commune dans différents domaines, œuvrer progressivement à réaliser la libre circulation des personnes, des services, des marchandises et des capitaux,
- Art 3 : La politique commune mentionnée a pour but la mise en œuvre des objectifs suivants : sur le plan international, la réalisation de la concorde entre les Etats membres et l'établissement d'une étroite coopération diplomatique fondée sur le dialogue, sur le plan de la Défense, la sauvegarde de l'indépendance de chacun des états membres, sur le plan économique la réalisation du développement industriel, commercial, agricole, social et la réunion des moyens nécessaires à cet effet, notamment en mettant sur pied des projets communs, sur le plan culturel, l'établissement d'une coopération visant à développer l'enseignement, à préserver les valeurs spirituelles et morales inspirées des enseignements de l'Islam et à sauvegarder l'identité nationale arabe,
- Art 4 à 13 : l'Union est dotée d'un conseil présidentiel (composé des chefs d'Etat membres et dont la présidence est assurée par rotation d'un an entre les chefs d'état, il est seul habilité à prendre, à l'unanimité des membres, des décisions), un conseil des ministres des affaires étrangères, de commissions ministérielles spécialisées, d'un comité chargé du suivi des affaires de l'Union (composé d'un membre du gouvernement de chaque pays), d'un secrétariat général permanent, d'un conseil consultatif (30 représentants par pays, qui donnent leur avis et peuvent présenter toutes recommandations), d'une instance judiciaire.
- Art 14 : toute agression contre un membre est considérée comme une agression à l'égard des autres,
- Art 15 : les états membres s'engagent à ne permettre sur leur territoire aucune activité ni organisation portant atteinte à la sécurité, à l'intégrité territoriale ou au système politique d'un des membres, ils s'engagent également à s'abstenir d'adhérer à tout pacte ou alliance militaire ou politique qui serait dirigé contre l'indépendance politique ou l'unité territoriale des autres états membres
- Art 16 : les états membres sont libres de conclure tout accord bilatéral non contraires aux dispositions de ce traité
- Art 17 : les autres états appartenant à la nation arabe ou à la communauté africaine peuvent adhérer à ce traité sur acceptation des états membres.

Par ailleurs, afin de mieux comprendre les relations entre les différents organismes, un organigramme est présenté en annexe.

Le traité est ambitieux. Il a une portée globale tant dans ses objectifs que dans l'aire géographique concernée.

Il met en avant les traits communs qui existe entre les pays.

Il aborde les aspects sociaux, diplomatiques, culturels, économiques et sécuritaires. L'aspect économique n'est, à ce moment, qu'un des aspects à prendre en compte parmi d'autres.

Il souligne l'importance du facteur humain, tant dans l'aspiration des peuples que dans la contribution de l'UMA à leur épanouissement.

Enfin, et contrairement à l'intitulé même de l'Union, il ouvre l'accès à d'autres pays, qui seront forcément non maghrébins et qui, de plus, peuvent ne pas être arabes. Sur ce dernier point, les articles 3 et 17 s'opposent singulièrement.

Il est par ailleurs intéressant de noter que la localisation géographique des différents sièges a été distribuée entre différents pays (le secrétariat général au Maroc, le conseil consultatif en Algérie, l'instance judiciaire en Mauritanie, plus tard la banque maghrébine en Tunisie). Cette répartition permet de traiter chaque pays sur un même pied d'égalité, même si l'efficacité de l'ensemble risque d'en pâtir.

2. 1989-1994 : l'âge d'or de l'UMA

Sur cette période de cinq ans, l'espoir d'une Union est consolidé par les premières réalisations concrètes. Malgré un contexte international difficile (guerre du Golfe, marginalisation de la Libye...), les structures se mettent en place, et les premières conventions et autres accords sont signés grâce à l'impulsion donnée par les chefs d'Etat.

Pragmatiques, ceux-ci orientent prioritairement les dispositions dans un sens économique.

Ainsi, les étapes successives suivantes sont fixées : institution d'une zone de libre-échange, union douanière, marché commun, ce dernier devant consacrer l'intégration des économies maghrébines et la levée des restriction à la circulation des facteurs de production à travers les frontières nationales des pays membres.

Les commissions spécialisées (infrastructure, économie et finances, ressources humaines, sécurité alimentaire), ainsi que les conseils ministériels et les groupes de travail se mettent en place. Les multiples réunions tenues dans ce cadre débouchent sur des débats fructueux qui définissent dans le détail les dispositions à prendre pour renforcer la coopération. Des projets naissent quant à

l'interconnexion des réseaux de transport (autoroute Nouakchott-Tripoli, interconnexion des réseaux électriques...) afin de favoriser les échanges commerciaux entre les pays dont les économies demeurent fortement dépendantes d'une Europe (73% des exportations et 65% des importations) qui, elle, n'en finit pas de grimper.¹¹

Les sommets des chefs d'Etat qui se tiennent régulièrement (Tunis en janvier 1990, Alger 6 mois plus tard, Ras Lanouf – Libye en mars 1991, Casablanca en septembre 1991, Nouakchott en novembre 1992, Tunis en avril 1994) permettent de statuer sur les divers travaux effectués par ailleurs.

Au bilan, de nombreuses décisions sont prises durant cette période. Plus significativement, 37 accords et conventions sont signés dans tous les domaines possibles de la coopération. A la fin de l'année 1993, quatre conventions sont entrées en vigueur (échange des produits agricoles, encouragement et garantie des investissements, transport des voyageurs et des marchandises et transit, non-double imposition entre les pays de l'UMA et définition des règles concernant l'impôt sur le revenu). En outre, l'Union a signé, en la personne de son secrétaire général, son premier accord avec une organisation internationale d'envergure. (Accord de coopération entre la CNUCED¹² et l'UMA, en avril 1994).

Que penser d'un tel bilan ? Le secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe n'hésite pas à parler, fin juin 1994 (lors de la réunion du groupe intergouvernemental d'experts sur la coopération économique entre pays en développement) d'un bilan « largement positif », et vante les mérites des « organismes publics et les associations patronales et professionnelles dans les pays de l'UMA (qui) ont déployé beaucoup d'efforts pour relancer le commerce inter-maghrébin ».

Cependant, cet enthousiasme doit être tempéré. Le contraste est en effet important entre les nombreuses discussions et autres réunions qui se sont tenues, et le très faible nombre de documents significatifs finalement signés et ratifiés par les cinq dirigeants.

Car, malgré leur bonne volonté apparente, les dirigeants doivent toujours composer avec leurs antagonismes. L'omnipotence du conseil présidentiel qui est seule habilité à prendre les décisions est un frein sérieux à l'approbation du moindre accord. Dans une zone caractérisée notamment par des économies peu diversifiées et un taux de chômage important, la moindre résolution susceptible de mettre en concurrence des industries seulement naissantes est analysée par chaque dirigeant sous un angle égocentrique.

¹¹ Secrétariat général de l'UMA, « communiqué sur l'expérience de l'UMA en matière de coopération internationale », Genève 27 juin – 1^o juillet 1994

¹² Conférence des Nations-unies sur le commerce et le développement

En février 1989, l'ambiance semblait propice à la coopération. Les pays comptaient-ils alors sur l'union pour consolider la sécurité dans la région ? On peut le penser. Mais, aux problèmes relationnels que rencontrent les autres pays avec la Libye (celle-ci sera d'ailleurs absente du sommet de 1992 pour protester contre le manque de solidarité des pays du Maghreb lors de la mise en œuvre de l'embargo décrété par les Nations-Unies) vient rapidement se rajouter le démarquage du Maroc qui, dès 1992, boycotte les sommets.

C'est donc dans un climat de coopération fort morose que l'Algérie prend la tête de la présidence de l'UMA fin 1994. Et ce sont, une fois encore, des problèmes sécuritaires graves qui vont interrompre jusqu'à ce jour tous les travaux entrepris, révéler les divergences entre les dirigeants et entraîner leur désintérêt pour la cause commune.

3. 1995-2001 : l'enlissement et le désintérêt.

Durant cette période, la crise intérieure algérienne et ses répercussions extérieures vont montrer à quel point l'Union est difficilement réalisable. Elle va servir de prétexte aux pays de la région pour se détourner de l'Union du Maghreb Arabe et rechercher des alliances plus sûres.

Fort du mécontentement de la jeunesse, sévèrement réprimé par l'Armée en 1988, les islamistes algériens se font de plus en plus entendre jusqu'à la reconnaissance de leur parti. A la grande surprise des dirigeants, Le FIS gagne les élections municipales en 1990. Un an plus tard, les élections législatives suivantes voient les islamistes arriver au 1^o tour avec 54% des voix. Le gouvernement algérien prend peur, décide d'annuler les élections, d'interdire le FIS et d'en interner les dirigeants. Ceux-ci s'organisent alors et entraînent le pays dans la guerre civile. Cette instabilité se traduit jusqu'au plus haut niveau de l'Etat lorsque le président démissionne en 1994 et est remplacé par M. Boudiaf, assassiné 6 mois plus tard.

Lorsque en 1995 M. Zéroual est nommé président, il se retrouve à la tête d'un pays en situation catastrophique sur le plan intérieur mais aussi sur le plan extérieur.

Car la mouvance extrémiste islamiste est également ressentie comme une menace par les autres pays du Maghreb. Toutefois, leur organisation politique (la Mauritanie et la Libye sont islamistes, le roi du Maroc est descendant du Prophète) ou sociale (la Tunisie a toujours prôné un Islam moderne et a, de manière visible, permis à la société tunisienne de s'élever, d'où une emprise moindre des fondamentalistes religieux) leur permettent de faire face à cette mouvance sans trop d'incidents (quitte à négocier, comme c'est le cas au Maroc entre les dirigeants et le parti islamiste modéré).

Aussi, lorsque un attentat frappe Marrakech en août 1994, le royaume décide de durcir le ton en exigeant un visa pour les ressortissants algériens. La tension qui en résulte entraîne la fermeture temporaire des frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie.

Par son impuissance à surmonter sa crise intérieure, l'Algérie s'affaiblit sur la scène internationale. Elle tente alors de se renforcer sur les 2 plans en discréditant le Maroc dans l'affaire du Sahara occidental.

Par la résolution 658, du 27 juin 1990, le Conseil de sécurité avait adopté l'ensemble des propositions de règlement acceptées par les deux parties le 30 août 1988. Le règlement prévoyait plusieurs points, dont l'organisation et le contrôle d'un référendum du peuple sahraoui sur son avenir. En 1993, lorsque débute le recensement des électeurs amenés à se prononcer, le Polisario et le Maroc s'opposent sur les populations à prendre en compte, numériquement plus importantes selon le second que celles présentées par le premier. En filigrane, la question du Sahara occidental, coûteuse en hommes comme en finances, représente un enjeu majeur pour le royaume qui ne cesse de proclamer le retour de cette terre marocaine.

Par conséquent, lorsque l'Algérie, qui soutient toujours plus ou moins discrètement le Polisario, demande en 1995 l'accélération du processus référendaire sur l'autodétermination, le roi du Maroc ne peut laisser passer cette immixtion de la part de son voisin. Il demande immédiatement le gel des activités de l'UMA, dont l'Algérie assure la présidence depuis fin 1994.

Le gel des activités de l'UMA provoque un détournement des pays du Maghreb. Conscients du fait que les conditions ne sont pas encore réunies, et tout en laissant les diverses commissions de l'Union poursuivre leurs travaux, ils recherchent, en marche dispersée, une coopération économique avec d'autres pays ou régions. L'énumération des accords préférentiels serait fastidieuse, aussi nous n'aborderons que les projets les plus marquants.

En 1995, l'Union Européenne et les 3 pays du Maghreb central (La Mauritanie du fait de sa position géographique et la Libye en raison de sa mise au ban des nations en étant exclues) décident de créer, à partir de 2010, une zone de libre-échange commercial (suppression des droits de douane). Cependant, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie en négocient les modalités chacun de leur côté, avec le risque de révéler leurs divergences et d'obtenir des résultats moindres que dans le cadre d'une discussion conjointe. En outre, cette perspective est très critiquée par plusieurs milieux d'affaires au Maghreb, certains jugeant l'accord trop favorable aux européens et dangereux pour le maintien de la cohésion sociale des sociétés maghrébines. Ils estiment que les programmes de mise à niveau des

entreprises locales pour faire face à la concurrence européenne seront insuffisants pour éviter d'importantes suppressions d'emplois¹³.

En 1998, un autre projet, en apparence inattendu, tente de consolider les liens entre les pays du Maghreb. Avec la chute de l'empire soviétique, la crise qui secoue le Proche-Orient et la montée des intégristes musulmans, les Etats-Unis cherchent par tous les moyens à stabiliser voire contrôler le bassin méditerranéen (une démarche visant à contrer l'initiative européenne n'est pas non plus à exclure). Cette manœuvre passe par la stabilisation du sud du bassin. Le meilleur moyen d'y parvenir étant la coopération économique, ils proposent une coopération économique centrée sur le commerce et les investissements entre eux et les pays maghrébins, sous la condition que ces pays éliminent les barrières commerciales entre eux et qu'ils admettent un rôle central pour le secteur privé. Cette offre inclut la Mauritanie mais exclut momentanément la Libye.

Soucieuse de rompre son isolement, la Libye explore d'autres voies. Paradoxalement, elle réinvente une union maghrébine élargie en provoquant en 1998 la création de la communauté des états du Sahel et du Sahara (CESSA). Cette union se fixe pour objectifs l'institution d'une union économique, la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux, la promotion des moyens de transport et de communication et la coordination des systèmes éducatifs. Siégeant à Tripoli, accueillant de multiples pays (18 fin 2003) n'ayant pour seul point commun que leur proximité avec le désert saharien, elle enregistre l'adhésion en février 2001 du Maroc et de la Tunisie.

En mai 2001, le Maroc, la Tunisie, L'Egypte et la Jordanie signent la déclaration d'Agadir qui vise l'instauration d'une zone de libre échange entre les 4 pays. Selon le ministre des affaires étrangères marocain « elle constitue le premier jalon du projet d'intégration économique régionale que nos peuples appellent de leurs vœux ».

Comment interpréter ces multiples tentatives qui concernent, à des degrés divers, les cinq pays fondateurs de l'Union du Maghreb arabe ?

Diverses explications sont possibles, chacune apportant sa pierre à l'édifice.

Consciente de sa petitesse, la Tunisie recherche toujours une alliance qui lui permette de se développer, tout en la protégeant d'éventuelles menaces de la part de ses puissants voisins. Si une union ne peut aboutir avec eux alors il convient de rechercher une autre alliance sans eux.

¹³ ELLYAS Akram, A la rencontre du Maghreb , Paris ; La Découverte/Institut du Monde Arabe, 2001, p. 107

Mal considérée sur la scène internationale dans l'affaire du Sahara occidental, le Maroc cherche à rompre son isolement diplomatique en multipliant les accords avec d'autres pays frères.

L'Algérie (qui a perdu le soutien de l'URSS) et surtout la Libye, isolées diplomatiquement pour des raisons encore plus graves (l'aide plus ou moins officiel à Y. Arafat et aux actions terroristes, quand ils n'en sont pas eux-mêmes les auteurs) sont régulièrement exclues de tout projet d'intégration.

La Mauritanie a dû mal à se positionner. Appartenant tout à la fois au Maghreb et à l'Afrique noire, exclue par sa position de toute organisation sur le bassin méditerranéen, elle demeure marginalisée.

Enfin, des prises de positions divergentes sur la question palestinienne (La Mauritanie et le Maroc nouant des relations diplomatiques avec Israël, en contradiction complète avec l'Algérie et la Libye), et le problème non résolu du Sahara occidental génèrent régulièrement des tensions dans les relations bilatérales entre les différents pays.

Durant la période 1995-2000, la seule activité notable de l'UMA consiste en la signature d'accords entre le secrétaire général et diverses organisations mondiales (avec l'ONUDI¹⁴ en 1997, avec l'OMC¹⁵ en octobre 2000) ou régionales (en particulier avec la CEDEAO¹⁶ en 1996). Toutefois leurs caractères symboliques en limitent singulièrement la portée.

4. 2002-2003 : des tentatives de relance qui se soldent par un échec

Dès mars 1999, les chefs d'état marocain et tunisien, conscients de l'intérêt de l'UMA, avaient décidé de mettre fin au gel de 1995. De plus, au mois de juin, lors de sa visite au Maroc, le président égyptien avait manifesté son intérêt pour l'UMA en souhaitant y adhérer.

Sur le plan intérieur, l'élection de Mr Bouteflika à la tête de l'Algérie en avril, puis le décès de Hassan II en juillet et la succession de son jeune fils Mohamed VI laissaient entrevoir une amélioration des relations entre les 2 principaux pays de la région.

Dans ce contexte a priori favorable, le président tunisien prononce à l'occasion du 11^o anniversaire de la création de l'UMA un fervent discours en faveur de l'Union, parlant notamment de « événement marquant dans l'histoire des peuples », « projet civilisationnel avant-gardiste en tant que cadre idoine pour la coopération, la complémentarité autant que pour l'indépendance des intérêts de nos pays et le renforcement de la sécurité et la stabilité dans notre région ».

¹⁴ Organisation des Nations-Unies pour le développement Industriel

¹⁵ Organisation Mondiale du Commerce

¹⁶ Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest

Plusieurs évènements extérieurs à la zone, dont deux particulièrement intéressants pour la région, vont également inciter les pays à relancer l'Union.

Durant l'année 2000, les consultations en vue de l'élargissement de l'Union Européenne à d'autres pays s'accélérent. Si cette zone peut représenter un marché de plus en plus intéressant pour eux, les pays du Maghreb qui ont conclu un accord en 1995 ont également conscience qu'il leur faudra lutter encore plus durement contre cette nouvelle concurrence.

Les attentats du 11 septembre 2001 focalisent l'attention sur le monde musulman. L'identification des responsables et des acteurs, les discours du président américain, les guerres qui se réalisent ou se préparent, obligent rapidement les états à se positionner sur la question du terrorisme.

Le « coup de pouce » du destin va-t-il provoquer une nouvelle relance ?

En février 2002, l'arrivée d'un nouveau secrétaire général, Mr Boularès qui succède à un autre tunisien Mr Amamou (nommé en 1991, il fut maintenu jusqu'en 2002) montre bien la volonté de relancer l'UMA. Cette volonté est encore consolidée avec la préparation du 7^o sommet de l'union prévu fin juin 2002 à Alger et l'entrée en vigueur, en avril 2002, de la banque maghrébine pour l'investissement et le commerce extérieur entre les états membres, dont la convention avait été signée en 1991 mais jamais ratifiée depuis lors.

C'est dans ce climat apparemment euphorique qu'intervient l'annonce de l'annulation du sommet. Si la raison en est officiellement la demande de report de la Libye, il ne fait aucun doute que l'absence programmée du roi du Maroc ne pouvait que rendre stérile les éventuelles discussions.

Malgré tout, conscients des intérêts que représentent cette Union, les réunions entre représentants des différents pays se poursuivent avec l'accord de leurs dirigeants. Ainsi, début janvier 2003, le conseil des ministres des affaires étrangères de l'UMA tient sa 20^o session au cours de laquelle il « examine le processus de l'édification de l'UMA et les moyens de l'impulser selon une approche d'intégration plus efficiente ». De plus, des prises de position unifiées sur divers dossiers sensibles (demande de levée de l'embargo qui pèse sur la Libye, solidarité avec le peuple palestinien tout en condamnant le terrorisme sous toutes ses formes) permettent d'envisager une fois de plus la réunion prochaine des chefs d'Etat du Maghreb. Mais diverses raisons (attentats terroristes à Casablanca, tentative de coup d'état en Mauritanie...) repoussent encore ce sommet. Comment ne pas dès lors douter définitivement de la concrétisation de ce projet ?

Dans une telle ambiance, le discours du secrétaire général de l'UMA, en avril 2003 a quelque chose de pathétique. Il voit dans l'Union une possibilité pour le Maghreb de s'affirmer, y compris sur la

scène internationale, et un moyen, pour les pays arabes qui le composent, d'affronter sereinement les « tourbillons que va connaître le Moyen-Orient » avec la crise qui s'annonce en Irak¹⁷. Déclaration certes pertinente qui insiste sur la nécessité de s'unir mais masque les difficiles réalités.

Une nouvelle chance est pourtant donnée au Maghreb lorsque s'annonce la Tenue du sommet dit des « 5+5 » qui regroupe les 5 pays maghrébins et les 5 pays méditerranéens de l'Europe qui leur font face (Espagne, France, Italie, Malte, Portugal). Ce sommet, qui a pour but principal d'améliorer la coopération économique entre les dix pays, doit se tenir à Tunis début décembre 2003.

Plusieurs organismes de l'UMA se réunissent alors. Dès octobre, le comité de suivi prépare ce sommet et tente de coordonner les positions des pays de l'Union. En novembre, les ministres des affaires étrangères des pays se réunissent à Alger pour évoquer la situation de l'Union et préparer à nouveau un 7^o sommet. Programmé fin décembre, il serait précédé, en marge du « 5+5 », d'une réunion informelle entre les chefs d'Etat membres et leurs ministres des affaires étrangères.¹⁸

Comme les fois précédentes, le processus de réunion semble bien enclenché.

D'ailleurs, à l'issue du sommet 5+5, la déclaration finale insiste sur l'intégration et l'économie. Le président tunisien relaie cette idée dans son discours de clôture et souligne la nécessité d'une union maghrébine. Cette déclaration d'intention louable confirme le souhait constant de la Tunisie de voir aboutir une telle union. Mais il ne peut ignorer les divergences clairement affichées durant le sommet malgré tous les efforts qu'il a lui même déployé pour réunir les chefs d'Etat. En dépit de ses liens avec son homologue tunisien, le président mauritanien Ould Taya est absent (il a envoyé son 1^o ministre), ce qui lui a évité de croiser le dirigeant libyen dont les relations sont tendues (problème sur les relations avec Israël) . Ce dernier, outre son arrivée théâtrale (caravane et tentes), s'est fait remarquer par un silence méprisant en lieu et place du temps de parole qui lui était alloué durant le discours d'ouverture. Enfin, le roi Mohamed VI et le président Bouteflika semblent avoir tout fait pour s'éviter : jamais ils ne se sont retrouvés proches l'un de l'autre.

Malgré, ou à cause de ces divergences, une journée d'études sur l'avenir du Maghreb arabe se tient le 15 décembre à Alger, soit une semaine avant la date prévue pour le sommet. De nombreux experts, chercheurs... des cinq pays du Maghreb débattent de la problématique générale de la construction maghrébine. Dans sa note de présentation, l'institut Diplomatique et des Relations Internationales indique que « la construction du Maghreb et la re-dynamisation de l'UMA revêtent

¹⁷ Discours de Mr Habib BOULARES, lors du forum de la revue Réalités « le monde arabe : quel avenir ? » tenu à Tunis le 24 avril 2003

¹⁸ « Le 7^o sommet de l'UMA fin décembre à Alger » Algérie Presse Service 23 novembre 2003.

une importance cruciale en raison de l'évolution de la mondialisation et face aux progrès réalisés en matière d'intégration régionale et sous-régionale dans les autres parties du monde »¹⁹.

Mais, une fois de plus, la bonne entente qui règne au niveau des échelons inférieurs de l'Union s'arrête aux portes du conseil présidentiel.

Dès le 21 décembre, l'arrivée du seul ministre des affaires étrangères marocain compromet la tenue du sommet. Dans le même temps, les absences redoutées des dirigeants libyen et mauritanien sont confirmées. Aussi, suite à la demande de report de la Libye (Kadhafi voulait un report au 6 janvier 2004), les ministres des affaires étrangères prononcent l'annulation pur et simple de ce sommet. Celle-ci ressemble fort à une déclaration d'enterrement de l'Union.

Voulant en outre tourner la page, les dirigeants algériens transmettent le flambeau de la présidence de l'Union, qu'ils détenaient sans succès depuis 1994, à la Libye qui l'accepte.

5. En résumé : beaucoup de paroles, peu d'actions

Après quatorze ans d'existence, le bilan de l'Union du Maghreb Arabe est plutôt faible. Si les structures sont en place, si les déclarations d'intention rappellent régulièrement sa nécessité, si de nombreuses réunions se sont tenues, si des conventions ou autres accords ont été signés (ce qui ne veut pas dire ratifiés), la belle entente qui semblait régner au début est rapidement battue en brèche par les antagonismes bilatéraux.

Les résultats du commerce extérieur entre les 5 nations maghrébines sont particulièrement révélateurs. A la fin des années 1980, les relations commerciales entre les trois pays du Maghreb central sont quasiment inexistantes (moins de 1% des échanges extérieurs des 3 pays²⁰). Début 2002, soit après 13 ans d'union et l'arrivée des deux pays satellites, ce chiffre est passé à 3,1% seulement²¹. A titre d'exemple, les données sur le commerce extérieur du Maroc en 2002²² montrent que le 1^o pays membre de l'UMA fournisseur du royaume est l'Algérie, classé en 18^o position, le premier pays de l'UMA client est la Libye, en 12^o position. Le Maroc importe 295 tonnes de barres, tôles et autres en Aluminium de Tunisie, mais 3000 tonnes en provenance du Bahrein.

Pourtant, une telle union apparaît plus que jamais nécessaire. Mais les obstacles à surmonter sont nombreux et leur résolution passe obligatoirement par une volonté concrète des dirigeants et de leurs peuples à vouloir travailler ensemble, dans un environnement stable et pacifié.

¹⁹ « UMA : l'avenir du Maghreb arabe en débat » Algérie Presse Service, 15 décembre 2003

²⁰ VERMEREN Pierre, Le Maroc en transition, Paris ; La découverte, 2001, p.230

²¹ LORNE Thomas « L'intégration économique sud-sud », Fiche de synthèse de la Direction des Relations Economiques Extérieures du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris, Janvier 2002.

²² Rapport de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, mai/juin 2003

TROISIEME PARTIE : UNE UNION MAGHREBINE DEMEURE-T-ELLE POSSIBLE ?

1. L'Union : un mal nécessaire

A l'extérieur de la région, plusieurs états ou organismes souhaitent la création d'une véritable union.

La Méditerranée a toujours été un enjeu stratégique. Mais avec l'écroulement du bloc soviétique, la rivalité idéologique a disparu, au profit d'une rivalité économique entre l'Union Européenne et les Etats-Unis (d'où les initiatives mentionnées plus haut). Cependant, plusieurs problèmes récents (terrorisme, crises du Golfe...) ont touché le Maghreb et pourraient profondément désorganiser des Etats déjà fragiles en raison de leurs difficultés internes (chômage, fondamentalisme religieux...). Il est donc essentiel pour les pays occidentaux que cette zone soit stabilisée.

En outre, cette région présente des attraits économiques certains. L'intérêt suscité par la présence de matières premières, dont certaines stratégiques (pétrole en Algérie, Libye Mauritanie et peut-être au Maroc, or, diamant et fer en Mauritanie) est renforcé par l'existence d'un marché potentiel de 75 millions d'habitants, dont beaucoup de jeunes, qui constituent également une main d'œuvre bon marché.

Cependant, la persistance des frontières et des obstacles aux mouvements d'hommes, de marchandises et de capitaux, détourne encore les investisseurs étrangers de la zone. Et chaque pays de la région tente, par des accords bilatéraux, d'attirer des entreprises qui seraient venues d'elles-mêmes si la taille des marchés leur offrait de meilleures perspectives.

On comprend donc mieux pourquoi l'Union Européenne, les Etats-Unis et, d'une manière générale tous les pays qui envisagent d'investir dans la région, souhaitent la réalisation d'une union économique entre pays du Maghreb, propre à sécuriser et unifier économiquement cette zone.

Mais cette union est aussi imposée par l'évolution du Monde.

Le Maghreb se trouve dans une zone charnière. Coincé entre d'une part l'Union Européenne au nord, bloc homogène, et d'autre part l'Afrique subsaharienne, au sud, bloc hétérogène en proie à de multiples difficultés que de nombreuses populations cherchent à fuir, il doit faire face à ses difficultés intérieures et à celles générées par les flux migratoires massifs en provenance du Sud.

De plus, La mondialisation est en route. Désormais, il n'y a de la place que pour les grands ensembles économiques et humains. Les distances se réduisent, les échanges se multiplient, la circulation des personnes et des biens s'accroît chaque jour. Les nouvelles formes d'intégration continentale constituent la première étape de cette mondialisation. L'Asie et l'Océanie (avec l'APEC²³), l'Europe, l'Amérique (avec notamment l'ALENA²⁴) voient les coopérations économiques se développer. Seul le continent africain en est encore au stade des balbutiements.

Dans cette mondialisation, l'union fait la force alors que la solitude isole et fragilise le pays qui s'y enferme.

Enfin, cette Union ne peut être que bénéfique aux cinq états.

Aucun d'eux n'est assez fort pour négocier, au mieux de ses intérêts, des relations économiques avec l'UE ou les Etats-Unis. Il pourra obtenir, via le Maghreb, plus qu'il ne peut espérer isolément.

De plus, l'Union permettra aux cinq pays de bénéficier de retombées avantageuses.

Même si les industries entre pays du Maghreb demeurent concurrentielles dans certains secteurs, les nombreux domaines où elles sont complémentaires ne peuvent que profiter de l'élargissement des marchés. Cette complémentarité sera plus facilement recherchée si les industries qui se lancent sur de nouveaux créneaux sont certaines de pouvoir écouler leurs produits. Par ailleurs, la circulation des marchandises entre pays génère la réalisation de réseaux de transports qui bénéficieront à tous, en particulier aux populations qui deviendront moins enclavées. L'augmentation des échanges commerciaux entre pays permettra d'accroître le niveau de vie global de la région.

Le niveau de vie s'accroissant, les industries se développant, les problèmes intérieurs pourront plus facilement se résoudre et verront le recul des intégristes islamistes.

Alors, ces pays unis et stables pourront à nouveau solliciter l'Europe, destination inéluctable tant de nombreux facteurs les y attirent : prolongement géographique, seule zone de stabilité, importance de la communauté émigrée....

Puisque le projet a jusqu'à présent échoué, la relance de l'Union passe-t-elle par des réformes ?

Il est certain que l'appellation même d'Union du Maghreb Arabe peut freiner les pays qui voudraient adhérer à une union économiques entre états d'Afrique du Nord mais qui ne se sentent ni maghrébins, ni arabes.

²³ APEC : Asia-Pacific Economic Coopération, organisation régionale regroupant différents pays de la zone Asie-Pacifique

²⁴ Association de Libre-Echange Nord-Américain entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique

Mais les vraies réformes sont à rechercher ailleurs. Il semble bien, en effet, au-delà de la volonté des dirigeants, que les principes et les structures actuelles de l'UMA doivent être amenées à évoluer : réduction de l'implication des chefs d'Etats²⁵, création d'une entité supranationale dont les décisions seraient exécutoires... voire remise en question d'une Union à cinq membres (Pour des raisons géographiques, ethniques, diplomatiques, la Libye et la Mauritanie oscillent en permanence entre le Maghreb et ailleurs) et de certains des principes fondateurs de l'Union, en la limitant à des objectifs strictement économiques, facilement atteignables et acceptés par tous. Si une politique économique commune semble difficile à réaliser dans l'immédiat (les privatisations ne sont pas réalisées partout), les mécanisme favorisant la libre circulation des produits semblent plus simples à mettre en œuvre.

Toutefois, ce processus suppose que les dirigeants s'engagent dans des réformes de grande ampleur (suppression des barrières tarifaires, privatisations...) et d'une manière plus générale, s'inscrivent dans une logique de partenariat.

Dans ce contexte, la signature, le 25 février 2004 à Rabat, de l'accord d'Agadir, est troublant. Conclu entre les ministres de la diplomatie des pays membres (Jordanie, Tunisie, Maroc et Egypte), il vise à l'instauration d'une zone de libre-échange à l'horizon 2005. La cérémonie s'est déroulée en présence du secrétaire général de l'UMA et de hauts représentants libyen, mauritanien et algérien. Au-delà d'une tentative supplémentaire d'union qui confirme la nécessité d'une telle démarche, comment ne pas voir la volonté d'abandonner l'UMA pour rebâtir autre chose ?

Mais quel que soit son appellation, un tel projet ne pourra se faire qu'avec une volonté affirmée des dirigeants, une aspiration des peuples, et sous réserve que la paix et la sécurité soient préalablement assurées.

2. Des conditions impératives de succès connues mais inexistantes

Le redémarrage de l'Union viendra obligatoirement de la manifestation, assortie de preuves, des dirigeants maghrébins à œuvrer à nouveau ensemble.

Sont-ils réellement prêts, aujourd'hui, à réaliser cette union ? Certains semblent toujours convaincus de son utilité.

²⁵ Lors du sommet de 1992, le mécanisme de prise de décision devait évoluer, passant de l'unanimité à la majorité simple (sauf pour les questions de sécurité) ; mais ce principe n'a jamais été ratifié

Ainsi, dans son discours prononcé à l'occasion du 28^e anniversaire de la marche verte, le roi du Maroc déclarait « Le conflit (du Sahara) va à contre-courant de l'unité maghrébine dans un monde où seuls les blocs et les regroupements régionaux, fondés sur les principes de démocratie et d'intégration économique, ont voix au chapitre. C'est conscient de cette réalité que le Maroc a toujours considéré l'Union du Maghreb Arabe comme un choix stratégique incontournable... nous appelons l'Algérie sœur à œuvrer de concert avec nous, pour résoudre les problèmes qui entravent encore la concrétisation des ambitions de nos peuples pour la mise en place d'une Union maghrébine forte fondée sur la compréhension mutuelle, la stabilité, la concorde, l'unité, le progrès et la paix²⁶ ».

De même, à la clôture du sommet 5+5, le président tunisien s'exprimait en ses termes : « Nous sommes tous conscients qu'en raison des mutations sans cesse plus rapides qui se produisent dans le monde, et des nouveaux défis et enjeux, notre région n'a de choix que l'action collective, cohérente et solidaire. Ce qui nous unit est bien plus fort que ce qui peut nous diviser. Oeuvrons donc à l'exploiter au profit d'un avenir meilleur pour nos peuples »²⁷.

Plus mesurée est l'attitude de l'Algérie. Selon le ministre algérien des affaires étrangères, son pays a proposé la création d'une entité maghrébine économique et douanière. Et il ajoute « nous avons tenté de construire l'UMA sur une base sentimentale mais nous devons aller vers sa refondation sur la base d'une complémentarité économique qui respecte les intérêts de chaque Etat ».

En revanche, plus inquiétante pour l'avenir est la déclaration de M. Kadhafi, le 06 octobre 2003. Dans son discours, il ne laisse a priori aucun doute sur son intérêt tout relatif pour l'Union (dont, rappelons-le, le pays assure la présidence depuis fin décembre). Après avoir eu des mots très durs vis-à-vis des pays arabes, il poursuit : « La Libye est désormais un Etat africain. Considérez-nous comme des africains, comme des nègres. Nous ne sommes plus arabes, nous sommes africains....

Les maghrébins ont fait l'Union du Maghreb arabe... Mais cela fait des lustres que je leur demande de s'unir (référence aux traités/accords bilatéraux signés avec la Tunisie, puis l'Algérie, puis le Maroc)... A quoi sert aujourd'hui l'Union du Maghreb arabe ? Sa création n'est pas le fruit d'une réflexion maghrébine, mais celui d'une stratégie européenne. Il fallait nous unir pour créer un marché unique de Tripoli à Nouakchott... Même cette union du Maghreb Arabe... nous n'arrivons pas à la faire vivre »²⁸.

²⁶ KHABBACHI Mohammed, « discours de SM le Roi Mohammed VI », Maghreb Arabe Presse, édition du 06 décembre 2003

²⁷ « discours du président Ben Ali » Infotunisie, 07 décembre 2003

²⁸ GHARBI Samir « Libye Kaddafî : les arabes sont finis » Jeune Afrique/L'Intelligent, n° 2232 19 octobre 2003, pp 42-44

Ces différentes déclarations sont toutes très significatives. Elles reflètent à la fois les aspirations de chacun (la volonté ferme de la Tunisie qui craint toujours la puissance de ses 2 voisins, le souhait du Maroc d'une Union après la résolution du problème saharien, la prudence de l'Algérie qui entend rester la première puissance régionale et l'hésitation perpétuelle du dirigeant libyen entre le monde arabe et l'Afrique noire) et démontrent leurs profondes divergences sur le sujet.

Il est donc dès à présent douteux que les chefs d'états se réunissent en 2004 ne serait-ce qu'en raison des échéances électorales dans la région (élection présidentielle en Algérie en avril, élections présidentielle et législatives en Tunisie en octobre-novembre). Si le quinzième anniversaire de la création de l'Union, mi-février, fut l'occasion de rappeler sa nécessité et de demander la relance du processus (de la part du président tunisien, du secrétaire général de l'UMA), il n'existe aucun signe concret propre à sortir l'Union de l'impasse.

Les dirigeants alternant signes de réticences et signes de bonne volonté à travailler ensemble, l'espoir d'une nouvelle impulsion en faveur de l'Union pourrait peut-être venir d'une aspiration des peuples à progresser ensemble.

Les populations des pays du Maghreb ont en effet de nombreux traits communs : une même langue (l'arabe), une même religion (l'Islam sunnite) et une même origine ethnique (arabes et berbères). Ils sont également confrontés aux mêmes problèmes : libertés individuelles limitées, respect partiel des droits de l'Homme, émancipation réduite des femmes, conditions de vie (logement, travail) précaires, attirance de la jeunesse, majoritaire, pour les mirages de l'Europe toute proche.

Mais cet espoir semble une gageure.

En effet, il n'est pas certain que ces peuples, indépendants depuis peu, aient réellement envie de vivre ensemble. Certains hommes d'affaires ont bien compris l'utilité d'un marché régional. Cependant, outre le fait que les dirigeants eux-mêmes incitent trop souvent leur peuple au nationalisme (Confer les discours marocains sur le Sahara), les divisions internes au sein de la population d'un même pays sont nombreuses et dégènèrent parfois violemment. Les composantes berbères au Maroc, noire en Libye et en Mauritanie, ne se reconnaissent aucunement dans les appellations « Maghreb » et « Arabe ». Les exactions auxquelles sont soumises certaines composantes (la crise avec la population Kabyle témoigne, par sa longueur, 32 mois, et sa violence, une centaine de morts, de l'hostilité de ce peuple vis-à-vis du pouvoir en place, même si le conflit semble aujourd'hui sur la voie de la résolution ; en Mauritanie, le problème de l'esclavage auquel est confrontée la composante noire subsiste malgré son abolition officielle) témoignent que l'unité nationale demeure une réelle préoccupation pour les dirigeants et que celle-ci est prioritaire sur toute autre idée supranationale.

En tout état de cause, toute idée d'Union, émanant des dirigeants ou des peuples, restera impossible à concrétiser tant que la paix et la sécurité n'auront pas été préalablement assurés.

Les chefs d'états algérien, marocain et tunisien sont les héritiers spirituels de ceux qui ont lutté pour l'indépendance de leur pays et qui se sont ensuite affrontés. Les deux autres dirigeants libyen et mauritanien étaient déjà en place avant que l'UMA ne soit décidée. Tous ont connu ou sont fortement imprégnés par les tensions qui animent leurs relations depuis quarante ans. Sont-ils préparés à oublier leurs rancœurs et à collaborer avec ceux contre lesquels ils se sont opposés, parfois jusqu'à la lutte armée ? Comment oublier les récents événements : intégrisme islamique, attentats terroristes, incidents frontaliers entre Maroc et Algérie ? Ces événements sont jugés suffisamment graves pour que, par exemple, les frontières terrestres entre l'Algérie et le Maroc demeurent fermées depuis 1994. De même, les relations entre la Mauritanie et l'Algérie demeurent tièdes.

Cependant, quelques signes d'espoir apparaissent ici ou là. Ainsi, en mars 2002, le Maroc et la Mauritanie ont convenu d'ouvrir à nouveau leur frontière, fermée depuis vingt-deux ans. Les relations diplomatiques entre la Mauritanie et la Libye, gelées depuis 1995²⁹, pourraient être rétablies bientôt, la Libye ayant demandé officiellement à la Tunisie de jouer le rôle de médiateur pour reprendre ces relations³⁰.

Mais si une véritable union peut peut-être permettre aux dirigeants d'aplanir leurs divergences, elle nécessite toutefois au préalable que soit résolu le principal point de discorde : la question du Sahara Occidental. Ce problème pèse d'un tel poids qu'il nous apparaît nécessaire d'en rappeler les principaux éléments et les derniers rebondissements.

Depuis le début des années 1990, l'ONU tente d'amener la paix dans cette région, en proposant des plans de paix et, dans l'attente, en déployant une mission d'observation, la Minurso³¹. Le problème soulevé par les belligérants réside dans la comptabilisation des populations à prendre en compte pour un référendum d'autodétermination.

En janvier 2003, James Baker, envoyé spécial du secrétaire général depuis 1997, a proposé un nouveau plan de paix pour l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental, plan amélioré en juillet. Il incorpore des éléments des 3 projets précédents et envisage une période de transition au cours de laquelle il y aura une division des responsabilités entre les parties en attendant la tenue

²⁹ suite à la reconnaissance d'Israël par la Mauritanie ; depuis, chaque pays saisit la moindre opportunité pour fustiger l'attitude de l'autre ; dernier exemple : selon le président mauritanien, la tentative de putsch qu'a connu son pays en juin 2003 était soutenue par la Libye

³⁰ BEN YAMED Bechir (dir.) « Libye-Mauritanie : médiation tunisienne » Jeune Afrique/L'Intelligent n°2245, 18 janvier 2004, p11

³¹ MINURSO : Mission des Nations-Unies pour l'organisation d'un Référendum au Sahara Occidental

d'un référendum. Ce référendum proposerait comme options l'indépendance, l'intégration au Maroc ou le partage des pouvoirs (c'est-à-dire l'auto administration ou l'autonomie).

Le plan de paix et le texte modifié ont été envoyés aux quatre entités concernées (Maroc, Algérie, Mauritanie, Front Polisario). Si toutes louent les efforts de l'ONU et expriment leur volonté de collaborer, chacune souhaite des aménagements. La plus virulente est le Front Polisario qui parle « d'incohérences » et de « dangers mortels que la proposition véhicule pour la sécurité et pour les droits légitimes et inaliénables du peuple sahraoui à déterminer librement et exclusivement son devenir et celui de son propre pays ». Le Front Polisario parle également du « Maroc occupant ».³² Pourtant, il accepte finalement le plan, vraisemblablement fortement encouragé par l'Algérie qui l'a elle-même accepté, à la surprise générale. A-t-elle pour sa part subi des pressions en provenance des Etats-Unis, alors dans la relance de leur initiative économique³³ ? ou, lucide quant au sort réservé par le Maroc à ce plan, a-t-elle tenté d'isoler ce pays sur le plan diplomatique ?

Toujours est-il que, fin décembre 2003, après obtentions de deux délais supplémentaires de trois mois chacun pour lui permettre de réfléchir, seul le Maroc n'avait pas encore accepté ce plan. A l'issue d'une réunion le 23 décembre avec l'envoyé spécial, les autorités du Royaume ont obtenu un nouveau délai de trois mois pour remettre leur réponse, soit jusqu'à fin avril 2004.

En fait, la position du Maroc est, sur le fond, toujours la même. L'indépendance ne peut être envisagée vis-à-vis de terres qu'il considère comme siennes.

Cette position a été clairement rappelée par les dirigeants marocains, lors de rencontres entre les Etats-Unis et le royaume, fin octobre, où des propos inquiétants ont été tenus : « Le Maroc ne peut accepter d'être amputé. Si on veut nous y contraindre, alors nous sortirons du droit et de la légalité, nous deviendrons un Etat voyou » ; « Le Sahara et le Sahel s'embraseront ».³⁴

Mais, de tels propos ont également été tenus par le Roi lors de son discours à l'occasion de l'anniversaire de la Marche verte. Les extraits suivants sont sans équivoque :

« La glorieuse marche verte restera à jamais pour nous un repère incontournable de notre histoire contemporaine, au même titre que la révolution.

Cher peuple, nous te disons que nous comprenons parfaitement ton inquiétude naturelle suite à l'interprétation inappropriée de la résolution 1495 adoptée par le Conseil de sécurité le 31 juillet dernier. Nous sommes fier du refus unanime que tu as opposé à cette interprétation, refus qui prouve que la Nation marocaine... est unie et qu'elle n'admet aucune atteinte à sa souveraineté nationale ou à son intégrité territoriale ».³⁵

Comment, dans ces conditions envisager un règlement proche du conflit ? Le Maroc est désormais pris dans une spirale où la moindre concession serait perçue non seulement comme une victoire

³² Lettre de Mohamed ABDELAZIZ, Secrétaire général du Front Polisario, adressée au secrétaire général de l'ONU, en date du 08 mars 2003, p41

³³ OUAZANI Cherif « Bisbilles diplomatiques » Jeune Afrique/L'Intelligent n°2219 20 juillet 2003, p 37

³⁴ SOUDAN François « La nouvelle Marche verte » Jeune Afrique/L'Intelligent n°2235, 09 novembre 2003, p38

pour son voisin algérien mais aussi, sur le plan intérieur, comme une marque de faiblesse de la part du roi et donc un facteur potentiel de déstabilisation. A moins que, par cette attitude intransigeante, les dirigeants marocains comptent sur la lassitude de l'ONU et son retrait afin de mener des négociations directes entre eux et l'Algérie qu'ils considèrent comme à l'origine de ce conflit. Il est vrai que, si l'Algérie semble avoir le soutien des Etats-Unis, le Maroc peut quant à lui compter sur le soutien de la France depuis de nombreuses années, soutien réitéré par le président Jacques Chirac lors de sa visite au Maroc début octobre³⁶.

Un pays tiers pourrait peut-être permettre de régler la situation. L'intervention personnelle de M. Kadhafi auprès de l'Algérie (sur demande des Nations-Unies) a abouti à la libération de 300 (sur environ 900) soldats marocains détenus dans les camps du Polisario³⁷.

Cette médiation pourrait se renouveler, sous réserve que toutes les parties, y compris la Libye, le souhaitent. Mais si la libération des 600 derniers prisonniers n'aurait que des conséquences favorables (en particulier pour le Front Polisario qui montrerait sa détermination à vouloir la paix), relancer le référendum semble d'une toute autre difficulté. Il est à craindre que l'ONU se retire pour mettre fin à une mission longue et coûteuse et qu'elle laisse les parties en présence s'expliquer (avec au mieux l'arbitrage d'une organisation régionale telle l'OUA).

Ces multiples raisons ne permettent pas d'envisager à court terme la réalisation d'un espace pacifié, pourtant indispensable à une coopération entre les cinq états.

3.3. Conclusion : une Union possible, mais pas pour le moment

Il est possible que la relance du processus d'union permette d'accélérer la pacification de la région. Mais cette condition nécessaire n'est cependant pas suffisante. Les autres conditions doivent aussi être réunies, ce qui n'est malheureusement pas le cas actuellement.

³⁵ Maghreb Arabe Presse, journal quotidien marocain, édition du 06 novembre 2003

³⁶ BAROCHEZ Luc « Paris et Rabat au coude à coude au Sahara » Le Figaro , 10 octobre 2003

³⁷ KEFI Ridha « Les Kadhafi au secours des prisonniers marocains » Jeune Afrique/L'Intelligent n°2236, 16 novembre 2003 p. 40-41

CONCLUSION GENERALE

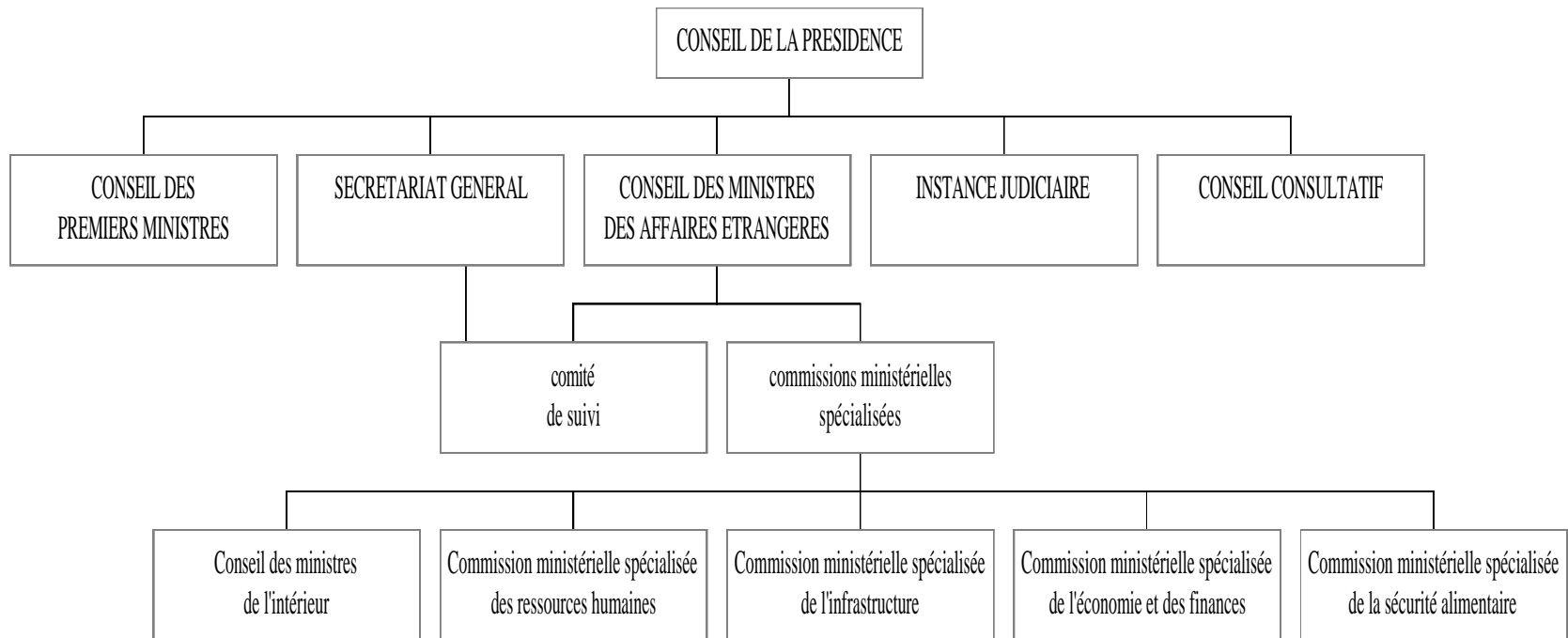
Le projet d'union, malgré son ancienneté, n'a pu jusqu'à présent surmonter les multiples différences qui divisent parfois violemment les cinq pays du Maghreb. Malgré le formalisme et les propos régulièrement tenus par les dirigeants, cette union n'a pas su, jusqu'à présent dépasser le cap des intentions. L'ambition de mettre entre parenthèses la crise du Sahara Occidental, s'avère pour l'instant un échec.

Mais le problème est plus profond. L'affirmation d'identité des pays s'est construite, depuis l'indépendance, sur la volonté de chaque état de prendre l'ascendance sur le voisin. Une éventuelle union passe donc surtout par une politique commune de rééducation des peuples sur les avantages à travailler avec le voisin qui, jusqu'à présent, était l'ennemi. Cette volonté serait celle de dirigeants qui devraient rompre avec la ligne de conduite de leurs prédécesseurs. Ceci semble incompatible avec les processus actuels de nomination des dirigeants.

Alors peut-être que, sous la pression d'événements extérieurs, l'Union redémarrera-t-elle.

En attendant, les obstacles à surmonter prennent une telle proportion dans la région que si l'optimisme oblige à rêver que l'Union se fera un jour, la raison conduit à penser que l'échéance demeure encore lointaine.

ANNEXE
ORGANIGRAMME DE L 'UNION DU MAGHREB ARABE



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANÇAIS

- VERMEREN Pierre, Le Maroc en transition, Paris, La Découverte, 2001.
- DIAW Moussa, La politique étrangère de la Mauritanie, Paris, L'Harmattan 1998.
- BURGAT François, LARONDE André La Libye, « Que sais-je ? » 3^e édition 2003.
- ELLYAS Akram, A la rencontre du Maghreb , Paris ; La Découverte/Institut du Monde Arabe, 2001.
- GRIMAUD Nicole, la politique extérieure de l'Algérie de 1962 à 1978 , Paris ; Karthala, 1984

REVUES ET JOURNAUX

- JEUNE AFRIQUE / L'INTELLIGENT : Numéros de juillet 2003 à mars 2004.
- ROUSSET Michel, « L'Union du Maghreb arabe : bilan et perspectives », Les cahiers de l'Orient, 3^e trimestre 1996, n°43, p. 35-41
- FOUGERE Louis (dir.) « le Maghreb à la conférence au sommet de l'OUA », MAGHREB, n°5 Sept.Oct. 1964
- FOUGERE Louis (dir.) « le Maghreb dans la vie internationale», MAGHREB, n°35 Sept.Oct. 1969
- FOUGERE Louis (dir.) « Relations et échanges entre la Libye et ses voisins maghrébins», MAGHREB, n°35 Sept.Oct. 1969
- ALAOUI Hassan, « Il y a 28 ans, l'accord de Madrid », Le matin (quotidien marocain), 13 nov. 03
- DRISS Rachid (dir) Etudes internationales n° 84 / 3^e trimestre 2002

SITES INTERNET

- Maghrebarabe.org : site officiel de l'UMA
- Lefigaro.fr : site du quotidien français Le Figaro
- Map.co.ma : site du quotidien marocain maghreb arabe presse
- Infotunisie.com : site du quotidien tunisien infotunisie
- Un.org : site officiel de l'ONU
- Aps.dz : site du quotidien algérien Algérie Presse Service

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
<u>1. 1920-1989 : Le poids de l'Histoire</u>	2
<u>1.1. De 1920 à 1962 : Ensemble contre le colonisateur</u>	2
1.1.1. Des prémices au Bureau du Maghreb Arabe	2
1.1.2. A l'épreuve de la lutte pour l'indépendance	3
<u>1.2. De 1962 à 1989 : L'Union : oui, mais après la consolidation du pays</u>	4
1.2.1. Les premières rivalités	4
1.2.2. La difficile création du Comité Permanent Consultatif Maghrébin	5
1.2.3. La crise au Sahara occidental	6
1.2.4. La nécessité d'un rapprochement entre états maghrébins	8
<u>2. 1989-2003 : Une mise en route laborieuse</u>	9
<u>2.1. Un formalisme ambitieux</u>	9
2.1.1. Le texte du traité	9
2.1.2. Analyse	11
<u>2.2. 1989-1994 : l'âge d'or de l'UMA</u>	11
<u>2.3. 1995-2001 : l'enlisement et le désintérêt</u>	13
2.3.1. La guerre civile algérienne et ses conséquences sur l'UMA	13
2.3.2. La résurgence du problème du Sahara occidental	14
2.3.3. La recherche de partenaires extérieurs au Maghreb	14
<u>2.4. 2002-2003 : des tentatives de relance qui se soldent par un échec</u>	16
<u>2.5. En résumé : beaucoup de paroles, peu d'actions</u>	19
<u>3. Une union maghrébine demeure-t-elle possible ?</u>	20
<u>3.1. L'Union : un mal nécessaire</u>	20
3.1.1. Une union souhaitée de l'extérieur	20
3.1.2. Une union imposée par l'extérieur	20
3.1.3. Une union bénéfique pour les Etats membres	21
3.1.4. Une Union à réformer	21
<u>3.2. Des conditions impératives de succès connues mais inexistantes</u>	22
3.2.1. Une volonté affirmée des dirigeants	22
3.2.2. Une aspiration des peuples à travailler ensemble	24
3.2.3. La réalisation d'un environnement stable et pacifié	25
<u>3.3. Conclusion : une Union possible, mais pas pour le moment</u>	27
CONCLUSION GENERALE	28
ANNEXE : Organigramme de l'UMA	29
BIBLIOGRAPHIE	30